

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Dénomination de voie : allée des tonneliers**

Dans le cadre du projet de construction d'une pension de famille de 20 logements par l'association Escale boulevard de La Goblechère à Bressuire, il est prévu la création d'une voie traversant la parcelle. L'accès principal se fera par la rue de la Chaize. Un autre accès est prévu, en circulation douce par le boulevard de la Goblechère.

Il est nécessaire de dénommer cette voie.

Après avoir réalisé quelques recherches sur les activités professionnelles exercées au début du siècle dans ce quartier, nous avons trouvé des informations dans un article écrit par Guy Charenton consacré aux frères Cartaud :

Venus de Vendée, ils ont installé rue de la Tourette à Bressuire une vinaigrerie au début du XX^e siècle. L'entreprise s'est développée mais il en reste une trace immobilière impressionnante avec les magasins généraux construits le long des voies ferrées, non loin de l'abattoir, pour entreposer vinaigre et tonneaux.

Le Bureau Municipal du 5 septembre 2022 a proposé l'allée des Tonneliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la nomination de cette voie : allée des Tonneliers

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221014-DG_DEL_2022_193-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022